



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
13

Conseillers absents :
6

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 16 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du douze mars deux mil dix-huit.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Adjoint, Madame Aline BALLY, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Madame Laurence HALLER, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Claude SCHOEFFEL, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Madame Nadine SPETZ, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mesdames Stéphanie BOBENRIETH, Conseillère Municipale, Sylvette GODIER, Adjointe (**procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre KOHLER**), Cindy HELL, Conseillère Municipale (**procuration donnée à Madame Michèle JAEGER**), Esther SZTAJNERT, Conseillère Municipale (**procuration donnée à Monsieur Michel BRUNN**).

Absents : Madame Valérie BOEGLIN, Monsieur Michaël LAMY, Conseillers Municipaux.

Départ au cours de la séance : Monsieur Claude SCHOEFFEL, Conseiller Municipal, point n°2.

Présents : 13 puis 12

Pouvoirs: 3

Votants : 16 puis 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Rapports Maire/Adjoint
3. Budget Forêt : Approbation et vote du compte administratif 2017
4. Budget Forêt : Approbation et vote du compte de gestion 2017
5. Budget Forêt : Affectation de résultats 2017
6. Budget Forêt : Approbation et vote du Budget Primitif 2018
7. Forêt/ONF : demandes de soumission au régime forestier des parcelles cadastrales suivantes :
 - a. Section 11 : parcelles 4, 6, 7, 14, 17,18
 - b. Section 12 : parcelle 43
 - c. Section 13 : parcelles 17, 43, 65
8. Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h06.
Elle rappelle les procurations données.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Marc HALLER est désigné, à l'unanimité des membres présents et représentés, comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

Le 21 février s'est tenue l'assemblée générale du Comité de Jumelage Fellingring/Donville. La question du voyage de cette année a notamment été abordée : il se déroulera à Donville, du mardi 08 au dimanche 13 mai 2018.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement de la voirie côté cimetière, Monsieur SCHMITT du Cabinet BETIR a rencontré le Maire ainsi que les adjoints le 19 février. Les solutions mises en place jusqu'à maintenant sur cette portion restent provisoires et représentent un coût d'entretien annuel considérable pour la commune. Monsieur SCHMITT, ancien agent de la DDE, connaît bien les spécificités de ces problématiques et pourra apporter tous les conseils nécessaires. Il travaille notamment en lien étroit avec le Conseil Départemental.

Une réunion portant sur la finalisation du futur panneau d'information du Chemin du See s'est tenue à la mairie le 08 mars en présence de Madame Sylvie CUENOT du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Hautes-Vosges. Le panneau présentera au fur et à mesure du sentier, les différentes évolutions historiques, économiques et environnementales du site. Le nettoyage de sentier par l'équipe technique de la commune sera à effectuer.

Deux réunions sur la thématique de la RN 66 :

-Une journée d'études a eu lieu le jeudi 22 février en présence de plusieurs Maires ou représentants des communes de la Vallée de Saint-Amarin. Des décisions doivent en effet être prises surtout depuis l'abandon de la Déclaration d'Utilité Publique de la déviation de Bitschwiller-lès-Thann l'année dernière. Le projet de rond-point au niveau de l'entrée/sortie des communes de Ranspach et d'Husseren-Wesserling a été évoqué. Cela entraînera la fermeture de la rue de Ranspach qui donne actuellement accès au Parc. Un autre projet de rond-point sur Fellingring concerne la sortie du Parc au niveau de la Route de Bussang et permettrait de sécuriser cette intersection accidentogène.

-Ces deux projets de rond-point ont aussi été abordés lors d'une réunion à Husseren-Wesserling le 15 mars en présence de la DIREST. Monsieur KOHLER, Adjoint, était présent. Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une problématique ancienne et que, malgré les règles de circulation mises en place, les passages et les risques d'accident sont accrus. La Communauté de Communes pourrait engager une première étude sur cet aménagement mais la question du financement reste à définir.

Concernant la démolition de la friche au 62 Grand'Rue, les premières réunions de chantier ont eu lieu les 7 et 14 mars en présence de Monsieur ANDING du cabinet de Maîtrise d'Œuvre et de Monsieur GAIDELLA, directeur des travaux de BATICHOC. La préparation du chantier a été faite dès le 12 mars et le désamiantage sera effectué dès le 19 mars. Une nouvelle réunion est prévue le 21 mars. Messieurs BRUNN et KOHLER, Adjoint, tiennent à noter le professionnalisme et la réactivité de l'entreprise.

Monsieur François TACQUARD, Président de la CCVSA a présenté les différents budgets 2018 lors d'une commission en date du 06 mars. Ils seront proposés au vote du conseil communautaire le 28 mars prochain.

Lors de la réunion budgétaire du CPI du Chauvelin du 27 février dernier, la participation par habitant a nettement augmenté par rapport à l'année dernière (31.50 euros par habitant) et représente une augmentation de plus de 4 000 euros pour la commune. Monsieur NICKLER,

Président du CPI a tenu à rencontrer Madame le Maire sur le sujet. Monsieur KARCHER, Vice-Président et la secrétaire du CPI étaient également présents. Même si les dépenses de fonctionnement restent stables, la diminution des habitants impacte directement les recettes. Les amortissements restent très importants et se répercutent sur la participation des habitants. Madame le Maire craint une mise en danger du CPI si le nombre d'actifs continue de diminuer.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont eu le plaisir de faire leur baptême de plongée, encadrés par les PLK les 05 et 06 mars dernier.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Concernant les travaux de l'équipe technique :

- Dénéigement suite à l'épisode neigeux du week-end du 03 mars ;
- Réfection de l'avaloir rue des Pierres ;
- Réparation des bancs du village.

Le ramassage des ordures ménagères prévu le lundi de Pâques est avancé au samedi 31 mars. Une information sera également mise sur Facebook et le site internet de la commune.

La prochaine journée citoyenne se tiendra le samedi 26 mai. Tous les conseillers municipaux sont invités à faire part de leurs idées.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt :

-Plus de 900 m³ de bois ont été vendus pour un montant de 51 000 euros environ. 519 m³ de chablis sont à ce jour exploités.

-Le bois pour le bûcher des conscrits a été amené sur place et la construction a déjà bien commencé.

-Un martelage des parcelles 43 et 65 de la section 13 est prévu le mercredi 28 mars.

Chasse : les plans de chasse ont tous été attribués.

Urbanisme :

-Monsieur BRUNN rappelle que le Conseil Municipal doit donner son avis sur le PLUi lors de la séance du 06 avril prochain. Une commission a été organisée sur le sujet le mercredi 14 mars mais face à la complexité du dossier, deux autres commissions sont prévues le mardi 20 mars et le lundi 26 mars à 20h. Un mail d'information sera envoyé lundi prochain à tous les conseillers municipaux.

Madame le Maire rappelle également les différentes possibilités de vote du Conseil Municipal : avis favorable, avis favorable avec réserves ou avis défavorable.

-3 déclarations préalables ont été enregistrées portant sur :

- L'installation d'un carport et d'une marquise en date 19 février 2018 ;
- La création d'une porte-fenêtre, d'une terrasse, d'une fenêtre de toit et de la réalisation de l'isolation extérieure en date du 26 février 2018 ;
- Le remplacement des tuiles (maison d'habitation) en date du 08 mars 2018.

-1 DIA concernant la parcelle 13 de la section 17 en date du 26 février 2018. Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Suite à une réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle du Grand Ventron, le nouveau plan de gestion prévu jusqu'en 2022 a été présenté. La protection du Grand Tétrás reste toujours prioritaire sur le territoire. Monsieur BRUNN souhaite également proposer au Comité

-Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint chargé de l'Environnement et de la Forêt ;

-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Forêt ;

-Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion –Forêt ;

-APPROUVE, VOTE ET ARRETE à l'unanimité des membres présents et représentés les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif 2017 et résumés ci-dessus.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

N°2018/20

N° 4. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Maire donne connaissance des résultats du compte de gestion 2017 présenté par Monsieur le Trésorier de Saint-Amarin, parallèlement au compte administratif de la commune et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	38 974.49 euros
Section d'investissement	Déficit de clôture de	2 784 euros

Soit un excédent global de 36 190.49 euros, correspondant au résultat de l'exercice 2017 du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire :

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 - Forêt et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion - Forêt dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif - Forêt de l'exercice 2017
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées ;
- considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque,

DELIBERE:

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **Statuant** sur l'exécution du budget - Forêt de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. **DECLARE, à l'unanimité des membres présents et représentés** que le compte de gestion - Forêt dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIB N°2018/21

N° 5. BUDGET FORET : AFFECTATION DE RESULTATS 2017

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2017 fait donc apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2017	38 974.49 euros
Excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016	366 680.99 euros
Excédent de fonctionnement global 2017	405 655.48 euros

Déficit d'investissement de l'exercice 2017	2 784 euros
Déficit d'investissement de l'exercice 2016	846 euros
Déficit d'investissement 2017	3 630 euros
RAR 2017	66 970 euros
Déficit d'investissement global 2017	70 600 euros

Soit un excédent global de clôture 2017 avec RAR 2017	335 055.48 euros
--	-------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Après avoir constaté les résultats du compte administratif 2017 précités ;
- DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation au compte 1068	3 630 + 66 970 (RAR 2017) soit 70 600 euros
Affectation au compte 002	335 055.48 euros
Affectation au compte 001	3 630 + 66 970 (RAR 2017) soit 70 600 euros

DELIB N°2018/22

N° 6. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif forêt pour l'année 2018. Elle charge Monsieur Michel BRUNN, Adjoint chargé de la forêt et de l'environnement d'apporter les explications nécessaires et de répondre aux questions posées.

Le budget primitif forêt pour 2018 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	606 085.48 euros	606 085.48 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	94 100 euros	94 100 euros

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de **700 185.48 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE** le projet de budget primitif forêt 2018.

N° 7. ONF : DEMANDE DE SOUMISSION AU REGIME FORESTIER DE PLUSIEURS PARCELLES CADASTRALES

A la demande de l'ONF par l'intermédiaire de Monsieur Didier GINOT, un dossier d'application du régime forestier a été déposé pour les parcelles cadastrales suivantes :

- Section 11, parcelles :
 - 4 d'une surface de 32.04 ares
 - 6 d'une surface de 23.60 ares
 - 7 d'une surface de 19.60 ares
 - 14 d'une surface de 8.96 ares
 - 17 d'une surface de 16.75 ares
 - 18 d'une surface de 23.73 ares

- Section 12, parcelle 43 d'une surface de 21.65 ares

- Section 13, parcelles :
 - 17 d'une surface de 79.42 ares
 - 43 d'une surface de 362.29 ares
 - 65 d'une surface de 34.77 ares

Soit une surface totale de 6ha, 22 ares et 81 ca.

Il s'agit de parcelles de forêts privées que la Commune de Fellingering achète au fil des opportunités afin d'accroître son patrimoine forestier. Ce sont des parcelles à forte production forestière situées en versant nord sur un sol relativement profond, étage de la hêtraie-sapinière, sur une pente de 40% à 50%.

Une coupe sanitaire (chablis), d'éclaircie et de récolte est à prévoir dans les parcelles 4, 7, 43 et 65. Monsieur BRUNN précise qu'une parcelle supplémentaire sera par la suite créée dans la section 13.

Vu l'exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint chargé de la forêt et de l'environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE le projet de demande d'application du régime forestier aux parcelles cadastrales précitées ;

-DEMANDE à Madame le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales précitées, conformément aux dispositions du Code Forestier ;

-AUTORISE Madame le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous documents et actes qui s'y réfèrent ;

-DONNE pouvoir à ces effets à Madame le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un de ses adjoints.

N° 8. DIVERS ET COMMUNICATION

Madame le Maire souhaite aborder le déploiement des compteurs LINKY suite aux nombreuses réactions que cela suscite.

Elle rappelle que la commune est en principe propriétaire des réseaux situés sur son ban ainsi que des compteurs. Cependant la commune de Fellingering a transféré le pouvoir concédant au Syndicat d'Électricité du Rhin, et ce dernier a signé un contrat de concession en 1998 avec ENEDIS pour 25 ans : cela signifie que l'exploitation, l'entretien et le développement du réseau présent sur le territoire de la commune ont été délégués à Enedis.

Par conséquent, c'est le gestionnaire qui est responsable du réseau et non la commune qui a transféré son pouvoir concédant.

De plus, les délibérations « anti-linky » prises par les communes sont illégales puisque le déploiement

des compteurs est soumis à plusieurs obligations légales et surtout parce que certaines communes ne sont plus propriétaires des réseaux. La commune ne prendra donc pas de délibération à ce sujet.

Les questions d'ordre technique ont été posées lors des différentes réunions publiques et des réponses satisfaisantes ont été apportées.

Cependant, face aux inquiétudes de chacun, Madame le Maire estime que chaque citoyen est libre de refuser l'installation du compteur mais déplore la manipulation de masse engendrée par ce dossier. Actuellement, les conséquences financières suite au refus (relevé des compteurs à la charge des habitants notamment) ne sont pas encore précises.

Elle propose qu'une note de communication soit diffusée à l'ensemble des habitants. Après concertation, la note sera approuvée collectivement par l'ensemble des Conseillers Municipaux. Un projet de note rédigé par Madame le Maire sera prochainement soumis par mail.

Concernant le Syndicat Mixte du Barrage Kruth-Wildenstein, Monsieur Michel BRUNN informe que la fermeture du contournement est repoussée au 15 juin prochain pour permettre une meilleure concertation avec les pêcheurs.

Monsieur Freddy GILCK s'inquiète des automobilistes roulant à une vitesse plus qu'excessive sur la route du Baechel.

Jean-Jacques SITTER s'est rendu à une réunion des goutteurs d'eau le 20 février. Compte tenu de l'avancée du projet, il doute que le système de traitement de l'eau du robinet aux rayons ultraviolets aboutisse dans les temps.

Suite à une visite à la piscine intercommunale, Monsieur BRUNN s'interroge beaucoup sur la consommation d'énergie du bâtiment. Un plan électrique sera établi.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h40.